

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 JUIN 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2023-03-21 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « GRAND
NANCY SUD 54 - INFRASTRUCTURES ET MOBILITES »**

DATE DE CONVOCATION : 8 JUIN 2023

DATE DE PUBLICATION : 20 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aide, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

CONTEXTE ET AMBITION

Les axes autoroutiers qui desservent Nancy et le sud de la Meurthe-et-Moselle connaissent un trafic en augmentation et des perturbations aux heures de grande circulation, nécessitant une approche globale des enjeux et une pluralité de réponses en termes d'amélioration des infrastructures autoroutières / routières et des offres de mobilités qui y sont liées.

Dans le cadre du projet A31bis, une concertation a eu lieu entre novembre 2018 et mars 2019 sur les travaux à engager sous maîtrise d'ouvrage de l'État, gestionnaire de ces infrastructures. À l'issue de cette concertation, le Ministre en charge des Transports a conclu à la mise en place d'une démarche multi-partenariale et multimodale entre l'État et les collectivités locales intervenant en matière de mobilités sur le bassin de vie de Nancy. L'objectif est d'étudier, dans le respect des compétences de l'État et chacune des collectivités locales, des solutions alternatives (par exemple voies réservées aux transports en commun et au covoiturage) permettant de répondre aux enjeux de mobilités.

Cette réflexion intègre de possibles travaux d'aménagement sur les sections autoroutières de l'A31 au Nord de Nancy. À cet égard, le Conseil d'Orientation des Infrastructures a estimé que la concertation et les études d'aménagement de la section sud du projet A31bis devaient être poursuivies. De plus, la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) les mentionne parmi les grands projets routiers devant être étudiés.

Dans une approche prospective, il s'agit aussi de prendre en compte les principaux projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur les déplacements. Au premier rang de ces projets figure le redéploiement du CHRU dans le secteur de Brabois, en bordure de l'A33. Cette implantation générera une hausse des besoins de déplacements et nécessite à la fois une desserte multimodale efficace, afin de limiter une hausse du trafic routier dans ce secteur, et une optimisation des aménagements routiers.

La circulation automobile sur les territoires et les nuisances qu'elle peut susciter sur la qualité de l'air conduisent de la même façon à rechercher, au-delà de la gestion du trafic sur les axes autoroutiers, des solutions de mobilité durable. De plus, la poursuite des objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre par le secteur des transports, notamment inscrits dans la Stratégie Nationale Bas Carbone, implique aussi de développer des solutions de déplacement moins consommatrices d'énergie fossile. De telles solutions ne peuvent être conçues séparément par les autorités gestionnaires de et les autorités organisatrices de la mobilité et doivent être envisagées dans un cadre partenarial et de manière globale.

Il s'agit de prendre en compte tous les axes routiers menant et traversant la métropole du Grand Nancy et l'ensemble des alternatives pouvant être encouragées (transports collectifs, co-voiturage, mobilités douces, intermodalités entre la route, la voie ferrée et les voies cyclables, zones de délestage, report modal du transport de marchandises...).

À l'issue des multiples études et concertations, l'État et les élus locaux du Sud 54 ont ainsi posé une vision partagée sur les principes suivants :

- proposer une solution de mobilité globale ambitieuse à l'échelle du bassin de vie sud meurthe-et-mosellan. Le périmètre d'intervention concerne les autoroutes A31, A33, A 330 desservants l'agglomération nancéenne et l'ensemble des flux routiers susceptibles d'impacter le trafic autoroutier (autres RN, RD et voies locales) ;
- organiser et développer conjointement les solutions appropriées de report modal et de mobilité alternative à l'utilisation individuelle de la voiture personnelle (covoiturage, transports en commun routiers en site propre) ;

- proposer une hiérarchisation des mesures à mettre en œuvre pour traiter immédiatement les situations d'urgence de congestion et planifier les aménagements nécessaires sur l'infrastructure autoroutière (section courante et échangeurs notamment) ;
- proposer les mesures à mettre en œuvre au niveau des réseaux autoroutiers et routiers pour renforcer l'intermodalité fret ferroviaire et fluvial, améliorer les infrastructures logistiques et pallier aux situations de congestion déjà constatées (accès à la plateforme logistique tri modale de Champigneulle / Frouard) ;
- porter les mesures de protection qui réduiront les impacts actuels (nuisances sonores) de l'infrastructure sur l'environnement et sur les habitants, riverains de l'équipement ; déjà identifiés sur la traversée de Champigneulle et avec la perspective d'élargissement 2x3 voies de l'A31 jusqu'à Custines ;
- permettre l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des usagers de la route, en cohérence avec les politiques nationales menées en la matière.

COMPOSITION ET MISSIONS DU GIP

Pour mettre en œuvre ce programme global, il est apparu nécessaire de créer une structure de coordination entre acteurs publics en charge des infrastructures autoroutières et routières, des transports et de la mobilité.

Les droits statutaires des 18 membres constitutifs du groupement sont répartis de la manière suivante : chaque membre du GIP dispose d'une voix. Les membres associés n'ont pas voix délibérative.

Les missions proposées pour ce GIP sont les suivantes :

- **fournir le cadre d'un travail partenarial entre l'État, le Conseil régional Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et les intercommunalités membres de la Multipôle ;**
- **élaborer et proposer un programme d'études visant à répondre aux enjeux de lutte contre la saturation autoroutière, exposés dans le préambule, en recueillir le financement sous forme de financement de l'État et des collectivités, en assurant leur maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de leurs résultats ;**
- **élaborer et proposer la programmation des projets d'aménagement et de nouveaux services prioritaires (voies réservées aux transports en commun et au covoiturage) sans préjudice des maîtrises d'ouvrage.**

Le rôle du groupement se concentre sur la coordination des partenaires et la réalisation d'études partenariales. Chaque autorité organisatrice ou gestionnaire de voirie reste compétente et maître d'ouvrage des opérations qui le concernent.

L'équipe du GIP sera constituée d'un(e) directeur(trice) (à temps partiel) et d'un(e) chef(fe) de projet. Le syndicat mixte de la Multipôle sera chargé :

- d'héberger et de fournir les moyens matériels pour le fonctionnement du GIP
- d'assurer le portage administratif
- de recruter et mettre à disposition un(e) chef(fe) de projet

Tous les membres constitutifs du groupement ne sont pas redevables. Ils concourent librement au budget courant du groupement (frais de structure et de mise à disposition de personnel), ainsi qu'au financement des études. Les autres membres peuvent cofinancer les études ou apporter des contributions volontaires. L'ensemble de ces contributions est déterminé annuellement au moment du vote du budget.

Mis en ligne le 20/06/2023 à 11h28

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20230615-2023_03_21-

Le programme de travail du GIP sera établi d'ici à l'été 2023, en fonction des propositions issues de l'étude SCALEN-CEREMA sur les alternatives multimodales

Afin d'engager la constitution de ce Groupement d'intérêt public, le conseil communautaire de la CC2T doit se prononcer sur le principe de son adhésion. Chaque intercommunalité membre de la Multipôle sera invitée à se prononcer prochainement sur l'adhésion. L'objectif est de constituer le GIP d'ici à l'été 2023.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulouises,

Vu la commission mobilité du 25 mai 2023 ;

Vu la commission des maires du 1^{er} juin 2023 ;

Après cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la constitution du Groupement d'Intérêt Public « Grand Nancy Sud 54 infrastructures routières et mobilité »,**
- **Approuve l'adhésion de la CC2T au Groupement d'Intérêt Public « Grand Nancy Sud 54 infrastructures routières et mobilité »,**
- **Autorise monsieur le président à signer la convention constitutive du GIP et tous les documents afférents à l'application de cette délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX